



RELEVÉ DE DECISIONS **Conseil Municipal du 06.10.2022**

Présents : Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Vincent BOUBA, Thierry AILLAUD, Severine RAMON, Gaelle ROUX-MENON

Absente excusée : Valérie GROS

Absente :

Pouvoir : Valérie GROS à Claudie BERARD

Secrétaire de séance : Jean Michel CLAREY

2022-19 / Décision modificative n°2 Budget communal 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

Dans la section de fonctionnement :

- Les crédits inscrits en dépense aux comptes 675/042 et 6761/042 sont annulés.
- Les crédits inscrits en recette au compte 775/77 sont annulés

Dans la section d'investissement :

- Les crédits inscrits en recette aux comptes 192/040 et 2115/21 sont annulés.

Et reportés au compte 024/024 pour un total de 192 500 €

2022-20 / Décision modificative n°3 Budget communal 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

Dans la section de fonctionnement :

- Des crédits sont prélevés sur le compte 022/022 pour un montant de 2 150 €
- Ces crédits sont répartis sur les comptes suivants :
 - Au compte 6574/65 pour 150 €,
 - Au compte 6615/66 pour 1 000 €
 - Au compte 627/66 pour 1 000 €

2022-21/ Don de la commune au profit de la ligue contre le cancer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE:

- D'émettre un avis favorable à l'attribution d'un don de 150 euros en faveur du comité départemental de l'Hérault de la Ligue contre le Cancer,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme susvisée

2022-22/ Demande de subventions – projet d'aménagement route de la Boissière

LE CONSEIL MUNICIPAL

- D'accepter le projet d'aménagement ci-dessus présenté, pour un montant estimé de 163 353 € HT,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FAIC 2022,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault au titre des Fonds de Concours,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL,
- De s'engager à inscrire les sommes correspondantes au Budget Communal 2022 et 2023,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à modifier si besoin le plan de financement prévisionnel du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de de ces subventions.

2022-23/ Désignation du correspondant Incendie et Secours

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- De désigner M. Bernard TREMOULET, correspondant « incendie et Secours ».

2022-24/ Présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault

LE CONSEIL MUNICIPAL

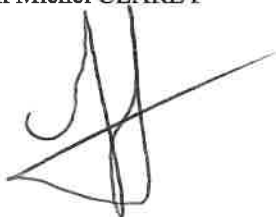
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2021.

Questions diverses

La réunion est clôturée à 19h30.

Le secrétaire de séance
Jean Michel CLAREY



Le Maire
Pierre AMALOU



Affiché et publié le 07/10/22